

Liberté Égalité Fraternité

SERVICE EN LIGNE ORIENTATION

Comment effectuer ses démarches d'orientation après la 3^e ?



Connectez vous au service en ligne Orientation

Compatible avec tous types de supports, tablettes, smartphones, ordinateurs

Accès avec l'adresse unique teleservices.education.gouv.fr





ÉduConnect

Un compte unique pour les services numériques des écoles et des établissements



Le compte du représentant légal vous permet de formuler vos demandes et de répondre aux propositions d'orientation.

Le compte de l'élève lui permet de lire ce que le représentant légal a complété.



Le compte ÉduConnect peut donner accès :

aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;

à l'espace numérique de travail (ENT) ;

au livret scolaire.

Connectez vous à votre compte ÉduConnect avec l'identifiant et le mot de passe transmis par le chef d'établissement.



Connectez vous au service en ligne Orientation

Informations générales

Vous avez un ou plusieurs enfants scolarisés à l'école élémentaire, au collège ou au lycée...

Remarque: Si vous n'êtes pas représentant(e) légal(e), aucun service n'est actuellement disponible pour les enfants à votre charge.

En qualité de représentant(e) légal(e), vous pouvez accéder aux services en ligne pour vos enfants depuis le menu Mes services.



Retrouvez sur le portail Scolarité Services toutes les informations dont vous avez besoin pour suivre la scolarité et réaliser rapidement certaines démarches en ligne.

Vous pouvez par exemple...

Dès l'école élémentaire :

- · Consulter le livret du CP à la 3e et télécharger notamment les diverses attestations présentes
- Si votre enfant entre en 6e : l'inscrire dans son collège (s'il propose le service)

À partir du collège :

- Vérifier vos informations personnelles ainsi que celles de votre enfant et, si besoin mettre à jour vos données (adresse, téléphone, courriel, etc.)
- Faire une demande de bourse
- Suivre la phase d'orientation en fin de 3e
- ...d'autres services peuvent être proposés par l'établissement de votre enfant

Progressivement, le portail Scolarité Services s'enrichira de nouvelles fonctionnalités pour faciliter votre quotidien.

Vos services en ligne sont dans le menu Mes services.

en ligne dans le menu Mes services.

Accédez aux services

Une question, besoin d'aide?

Assistance 🗫 🖸

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
Liberti
Alberti
Alb

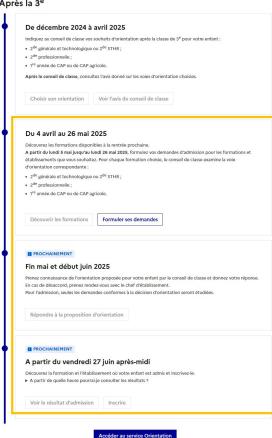
Accueil Mes services Contact





Suivez les étapes pour effectuer les démarches d'orientation après la 3^e

Fraternite



Section Section 2

Suivez ces étapes successives pour effectuer les démarches d'orientation après la 3^e pour la rentrée 2025 :

- 1. Découvrez les formations
- 2. Formulez vos demandes
- 3. Répondez aux propositions d'orientation
- 4. Consultez les résultats d'admission
- 5. Procédez à l'inscription dans l'établissement d'admission

Les boutons sont activés successivement un par un en fonction de la progression du calendrier pour chacune des étapes.

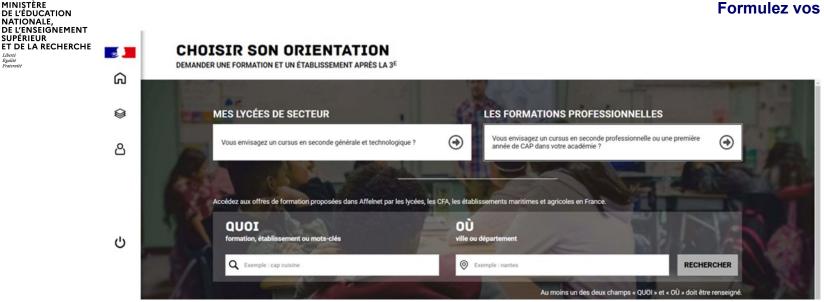


Découvrez les formations et formulez vos demandes





Dès le vendredi 4 avril vous pouvez consulter l'offre de formation 2025.



Formulez vos demandes à partir du lundi 5 mai et jusqu'au lundi 26 mai.

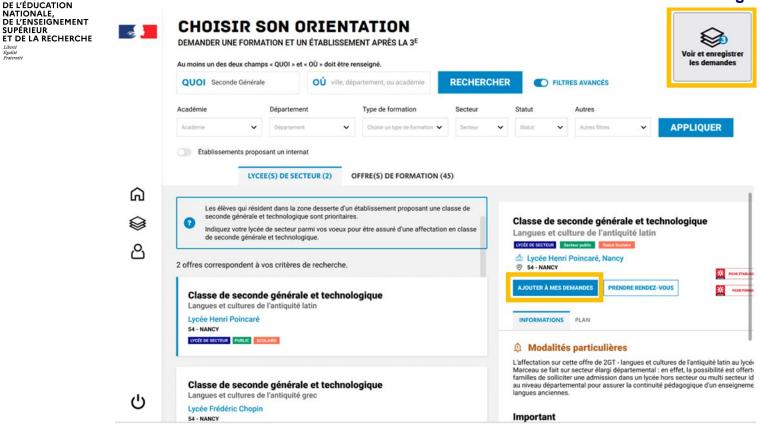
Vous pouvez accéder directement aux offres de seconde générale et technologique correspondant à votre lycée de secteur ou explorer les formations professionnelles par domaines.

Un seul des représentants légaux de l'élève peut faire la saisie des demandes. En cas de difficulté vous pouvez vous adresser à votre établissement.



Enregistrez vos demandes

Enregistrez vos demandes



MINISTÈRE

NATIONALE,

SUPÉRIEUR

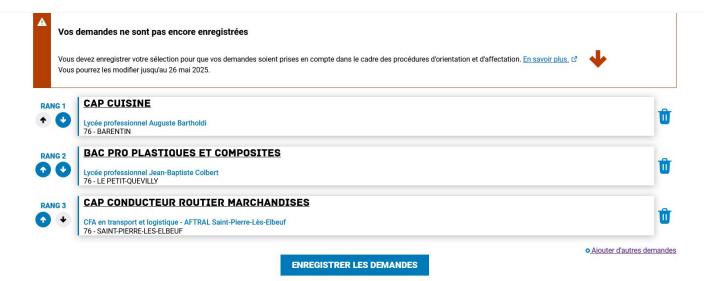
Fraternite

Vous devez enregistrer vos demandes pour qu'elles soient prises en compte : Il faut cliquer sur l'icône en haut à droite de l'écran pour accéder à la page d'enregistrement de votre sélection.



CHOISIR SON ORIENTATION

DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3E



Chaque demande peut être supprimée et l'ordre de préférence changé.



Une fois enregistrées, vos demandes sont envoyées :

- à l'établissement pour que le conseil de classe examine les choix d'orientation ;
- à l'académie pour traiter l'admission.

Les modifications restent possibles jusqu'au 26 mai 2025.

Enregistrez vos demandes

DE L'ENSEIGNEMEN ' SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCH Liberté ligalité Fraternité		CHOISIR SON ORIENTATION DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3 ^E		O\$
	⊚ ³	RANG 1	CAP CUISINE Lycée professionnel Auguste Bartholdi 76 - BARENTIN	
	8	RANG 2	BAC PRO PLASTIQUES ET COMPOSITES Lycée professionnel Jean-Baptiste Colbert 76 - LE PETIT-QUEVILLY	
		RANG 3	CAP CONDUCTEUR ROUTIER MARCHANDISES CFA en transport et logistique - AFTRAL Saint-Pierre-Lès-Elbeuf 76 - SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF	
			• Ajouter d'autres demandes	
	ტ			
			Vous pouvez les modifier jusqu'au 26 mai 2025.	
			↑ Pour l'admission, seules les demandes conformes à la décision d'orientation seront étudiées.	
		· ·	Par exemple : Si vous avez demandé une seconde générale et technologique mais que l'avis du conseil de classe ne valide pas ce choix d'orientation, vous ne pourrez pas être admis en seconde	
	≡ MENU		Papres vos demandes, le conseil de classe sera informe de vos choix d'orientation en : 1re année de CAP ou de CAP agricole 2de professionnelle	
			MODIFIER LES DEMANDES	

Les choix d'orientation sont déduits de vos demandes. Dans cet exemple, le conseil de classe sera informé d'un choix d'orientation en 1^{re} année de CAP et en 2^{de} professionnelle.

Le récapitulatif de vos demandes vous est transmis par courriel ainsi qu'aux autres représentants légaux de l'élève.



Répondez aux propositions d'orientation



Le conseil de classe étudie vos choix d'orientation et il y répond par une ou plusieurs propositions d'orientation. Vous consultez ces propositions dans le service en ligne.

Si vous n'obtenez pas une proposition d'orientation dans la voie correspondant à une formation que vous avez demandée, vous ne pourrez pas y être admis.

Par exemple, si vous demandez une seconde générale et technologique dans plusieurs établissements mais que le conseil de classe n'accorde pas le passage en seconde générale et technologique, vous ne pourrez être admis dans aucune classe de seconde générale et technologique quel que soit l'établissement.

L'affectation au lycée tient donc compte de la décision d'orientation du conseil de classe, ainsi que du nombre de places disponibles dans chaque offre de formation.

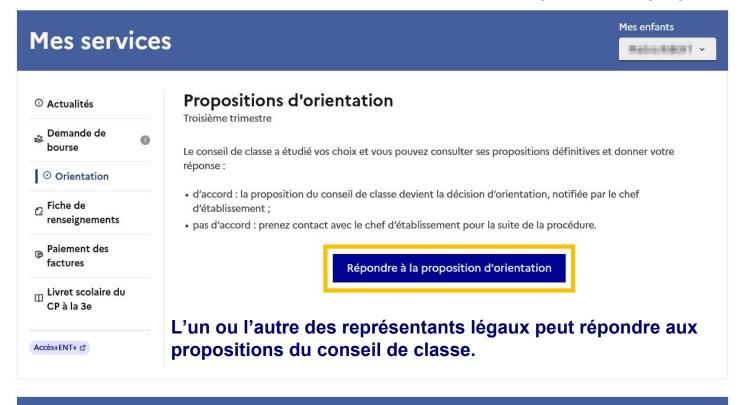
Si vous avez des questions ou des difficultés vous pouvez vous adresser à votre établissement.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Fraternite

Répondez aux propositions

Assistance 👼 🔼



Une question, besoin d'aide?

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE Librat

Fraternite

Mes enfants Mes services Colombia Statistics -**Propositions d'orientation** ① Actualités Troisième trimestre Demande de bourse Réponse du conseil de classe à la demande des représentants légaux Orientation Fiche de RANG 1 renseignements 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR Paiement des factures m Livret scolaire du CP à la 3e Proposition(s) du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux ENT+LIL @ 2^{de} professionnelle Réponse des représentants légaux sur l'orientation Vous devez sélectionner une ou plusieurs propositions du conseil de classe ou manifester votre refus. Nous acceptons la ou les propositions du conseil de classe suivantes : 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR 2^{de} professionnelle Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons immédiatement contact avec le chef d'établissement Valider Retour aux informations

Répondez aux propositions

Une fois la réponse sur l'orientation validée, elle n'est plus modifiable et tous les représentants ainsi que l'élève peuvent consulter celle-ci.

En cas de désaccord prenez rendez vous avec le chef d'établissement pour la suite de la procédure.



Consultez le résultat d'admission





A partir du vendredi 27 juin après-midi

Découvrez la formation et l'établissement où votre enfant est admis et inscrivez-le.

▼ A partir de quelle heure pourrai-je consulter les résultats ?

L'horaire varie selon les académies. Aucun résultat n'est rendu public avant la date et l'heure prévues.

Aix-Marseille: 14h30

Amiens: 16h00

Besançon: 16h30

Bordeaux: 17h30

Clermont-Ferrand: 16h30

A partir du vendredi 27 juin après-midi, consultez et téléchargez le résultat des demandes formulées.

Consultez le résultat d'admission



Si des demandes ont été formulées sur plusieurs académies, l'ensemble des résultats est consultable.

Veillez à respecter le délai d'inscription indiqué dans le document téléchargeable.



